

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 13 Mars 2024	<b>Séance du Mardi 19 Mars 2024</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf Mars à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Paulhan, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>36</b>	
Présents : <b>29</b>	Pour : <b>36</b>	
Absents : <b>9</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>7</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Daria PICARD (Ceyras), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Christiane FULCRAND (Canet) représentée par Reine GRENOVILLE (Canet), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par Francis BARDEAU (Nébian), Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuve).

### Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vu la délibération n°2023.08.29.15 du Conseil communautaire du Clermontais du 29 Aout 2023 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté de Communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais.

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les modifications suivantes :

### **FILIERE MEDICO-SOCIALE**

Création d'un poste d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à TNC 17.5H.

Création d'un poste d'un poste d'adjoint administratif à TC.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

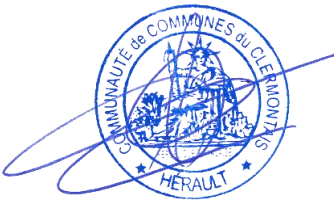

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

# TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE			
Filière administrative			
Catégorie	nombre	Grade	postes vacants
A	1	Directeur général des services	0
	1	Attaché hors classe	0
	1	Attaché principal	1
	5	Attaché	1
B	1	Rédacteur principal de 1ère classe	2
	3	Rédacteur principal de 2ème classe	0
C	14	Adjoint adm principal de 1ère classe	0
	13	Adjoint adm principal de 2ème classe	4
	24	Adjoint administratif	1
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>68 TC                      4 TNC</b>	<b>9</b>
Filière technique			
	1	Ingénieur	1
B	2	Technicien principal de 1ère classe	0
	2	Technicien principal de 2ème classe	1
	1	Technicien	0
C	6	Agent de maîtrise principal	1
	6	Agent de maîtrise	0
	21	Adjoint tech principal de 1ère classe	0
	19	Adjoint tech principal de 2ème classe	5
	35	Adjoint technique	5
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>89 TC                      17 TNC</b>	<b>13</b>
Filière médico-sociale			
A	1	Cadre de santé	0
	0	Puéricultrice hors classe	1
	0	Puéricultrice	1
	4	Educateur de jeunes enfants	0
B	8	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16 TC                      4 TNC</b>	<b>4</b>
Filière animation			
B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	1	Animateur	0
C	9	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
	14	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	7
	23	Adjoint d'animation	1
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>26 TC                      32 TNC</b>	<b>8</b>
Filière sportive			
B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	3	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	1	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8 TC                      1 TNC</b>	<b>2</b>
Filière culturelle			
B	1	Assistant de conservation	0
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2 TC</b>	<b>2</b>

Catégorie	nombre	Grade		postes vacants
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:	<u>230</u>		temps complet	209
			temps non complet	58
			postes pourvus	230
			postes vacants	38
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>				
<b>POSTES PERMANENTS</b>				
A	1	Attaché principal		
	2	Attaché		1
	1	psychologue de classe normale		1
	2	Educateur de jeunes enfants		
B	1	Educateurs des APS		
	1	technicien		
	1	Rédacteur		
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale		
C	1	Adjoint administratif		
	15	Adjoint d'animation		
	1	Adjoint du patrimoine ppl		
	3	Adjoint technique		
Hors catégorie	1	Responsable d'exploitation		
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration		
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable		
	0	Responsable travaux neufs en eau et assainissement		1
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communication		
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qualifié voile et APN		
	1	Assistante administrative		
Total	41	24 TC	20 TNC	3
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE	<u>41</u>		temps complet	24
			temps non complet	20
			postes pourvus	41
			postes vacants	3
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)	<u>312 POSTES</u>	235	temps complet	
		78	temps non complet	
		271	postes pourvus	
		41	postes vacants	